



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 septembre 2022

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIUO (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

2022-09-08-018 – CONVENTION D'ASSURANCES SANTÉ

Considérant ce qui suit :

AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma santé ». Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale à Monnières en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre.

Les habitants seront informés par la commune de l'offre commerciale d'AXA France qui commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

Les actions demandées à la commune dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

- Information des habitants de la tenue d'une réunion d'information publique
- Mise à disposition d'un local pour la tenue de la réunion d'information publique

Une fois la proposition acceptée formellement, l'offre AXA sera proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

Il est proposé au conseil de délibérer sur ce projet de convention avec AXA France relative à une proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » aux habitants de la commune.

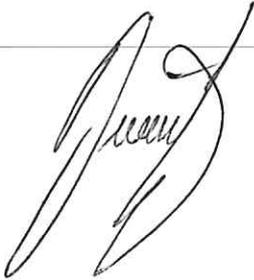
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et une abstention :

- DECIDE de valider la convention avec AXA France relative à une proposition d'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » aux habitants de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints, à signer cette convention.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Magalie RAVELEAU DUAUT



Registre certifié conforme,
Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint
Stéphane ENTEME

